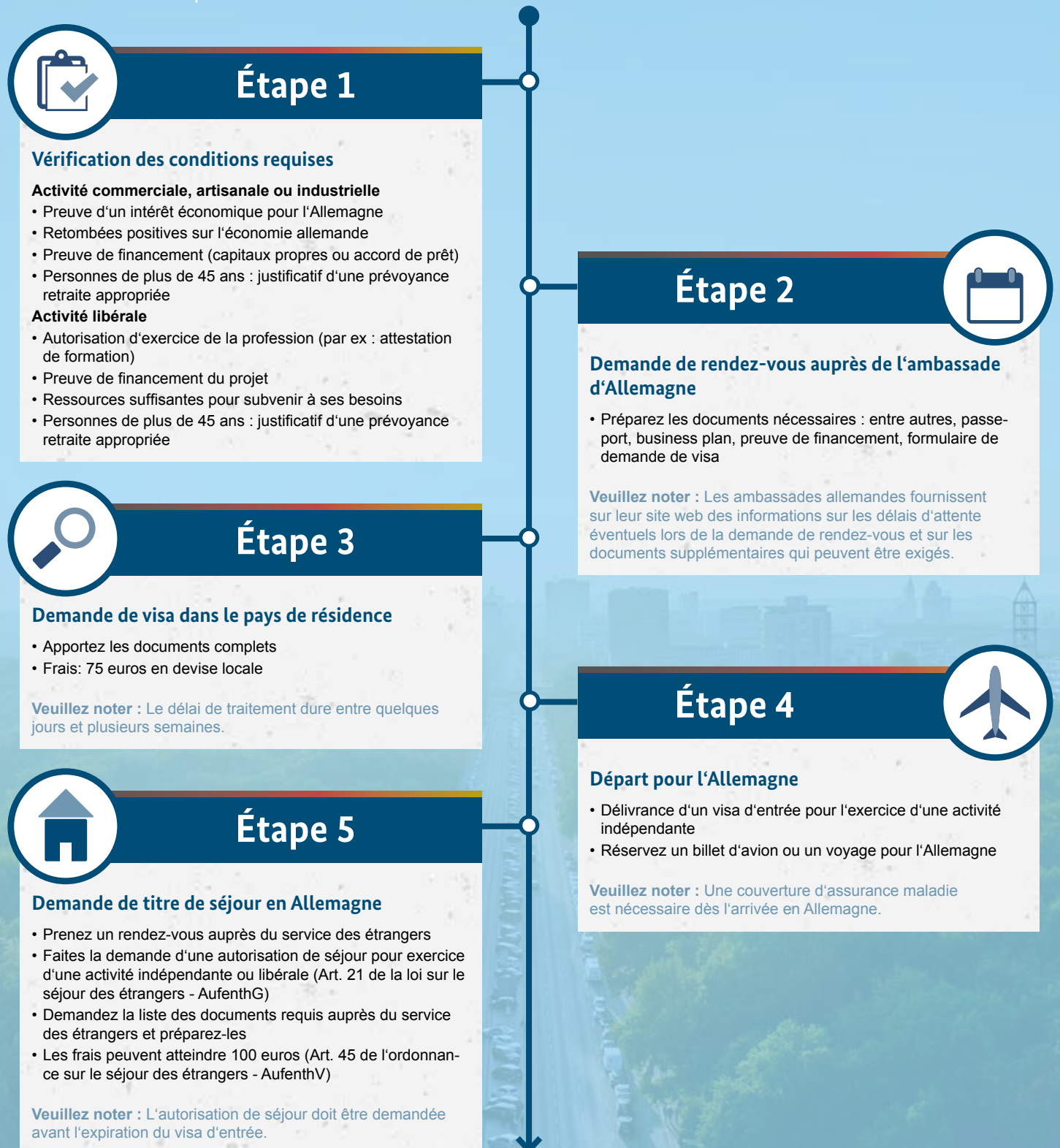


En bref : Visa pour l'exercice d'une activité indépendante

Procédure de demande de visa et d'entrée sur le territoire pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa

Conditions générales (Art. 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) : Passeport, preuve de financement, absence de motif d'expulsion



Ce graphique est une représentation simplifiée de la procédure de demande de visa. Les étapes décrites visent uniquement à présenter clairement la procédure de demande d'autorisations de séjour. Pour plus de détails sur la procédure de visa et les points de contact importants, veuillez consulter le site www.make-it-in-germany.com.